

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du mardi 27 avril 2021

Dix-neuf membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés pour cette séance qui s'est déroulée en visioconférence, deux procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance.

Membres désignés par la Rectrice de l'académie de Dijon :

Monsieur Norbert PERROT
Monsieur Dominique BEDDELEEM
Madame Catherine ENGASSER
Madame Céline NOTEBAERT
Monsieur Cédric PETITJEAN
Madame Alexandra ALMIMOFF

1

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne :

Madame Audrey BENTZ – procuration à monsieur Julien MUGNIER
Monsieur Jean-François GIRET
Madame Sophie MORLAIX
Monsieur Julien MUGNIER
Madame Emmanuelle PUCÉAT

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Madame Sandrine GARCIA

Collège B : les maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Monsieur Loïc SZERDAHELYI

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE – procuration à monsieur Olivier BOULIN

3 - Questions relatives à la formation :

a- point étape sur la mise en place de la réforme MEEF

Monsieur Norbert PERROT donne la parole à la directrice de l'INSPÉ.

Madame Elsa LANG RIPERT indique que le dossier d'accréditation a été envoyé fin janvier aux directions générales après avoir été approuvé par les différentes instances de l'université de Bourgogne.

Elle relève un point qui pourrait s'avérer positif : l'absence de retour à ce jour.

Elle souligne que le travail pour la mise en place de cette réforme se poursuit sur différentes thématiques comme la mise en place de l'évaluation du master par compétences.

La directrice du département MEEF mentionne que des groupes de travail impliquant tous les acteurs de la formation ont été constitués afin de mettre en œuvre l'approche par compétences dans les masters MEEF de l'INSPÉ.

En parallèle, en lien avec la cellule APOGÉE de l'université de Bourgogne, une étude est menée afin de modifier les fiches filières pour qu'elles soient plus représentatives de cette approche par compétences.

Madame Lucie CORBIN rappelle que des publics différents issus de l'ancienne maquette et de la nouvelle maquette vont coexister pendant l'année de transition 2021-2022. En raison du nombre plus faible de tiers temps en responsabilité que celui prévu lors de la phase préparatoire de cette réforme, une sélection devra être faite pour la répartition des tiers temps en responsabilité et des stages de pratique accompagnée.

Monsieur Loïc SZERDAHELYI demande la parole pour obtenir des éclaircissements sur le fonctionnement des stages pour cette année de transition.

La directrice du département MEEF précise que pour le 1^{er} degré, dans chaque site départemental, des groupes complets vont réunir les étudiants dépendant soit de l'ancienne, soit de la nouvelle maquette. Ce fonctionnement ne pourra pas être mis en place pour le 2nd degré.

3

b- aménagements des modalités de contrôle des connaissances

Le président du conseil de l'institut introduit ce point de l'ordre du jour en énonçant qu'il s'agit d'approuver les modifications des contrôles initialement prévus en présentiel et qui basculent en distanciel en raison des conditions sanitaires pour les départements Diderot et sciences de l'éducation.

Madame Elsa LANG RIPERT apporte quelques précisions sur les modalités de ces examens. Les sujets sont publiés sur « teams » ou « plubel » et les étudiants doivent déposer leurs copies sur ces mêmes plateformes dans un délai contraint.

Les aménagements des modalités de contrôle des connaissances sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

c- modifications de fiches filières

Pour le département des sciences de l'éducation, madame Elsa LANG RIPERT expose les changements apportés qui consistent en des modifications d'intitulés d'UE et dans la transformation d'heures TD en heures TP.

La directrice de l'INSPÉ précise que ces évolutions ont déjà été présentées au conseil de perfectionnement EFEC.

Concernant le département Diderot, la parole est donnée à madame Véronique PARISOT.

Pour le master 2 « DPEC parcours arts et cultures », afin de répondre aux propositions croissantes de contrats d'alternance, le volume horaire du parcours a été augmenté. En mutualisant avec certains modules d'enseignements dispensés en master 2 « DPEC ingénierie de l'action culturelle », l'augmentation du coût horaire est limitée à 30 heures et sera financée par les ressources propres de la formation continue.

Pour le master 2 « CCRF conseillers, consultant et responsable formation » sur une problématique équivalente d'augmentation du nombre d'heures pour être en conformité avec le nombre d'heures exigé dans le cadre des contrats d'apprentissage, l'augmentation se fera sans surcoût horaire.

Les demandes de modifications de fiches filières sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

4 - Questions financières

Le président du conseil laisse la parole à monsieur Gracian DIDIER pour la présentation des 5 points qui seront soumis à l'approbation du conseil.

- Une participation de l'INSPE à hauteur de 500 € pour l'organisation de la JPO virtuelle sur le site du Grand Chalon.
- Une contribution de l'INSPE à hauteur de 500 € dans le cadre du renouvellement pour l'année universitaire 2021-2022 de la convention conclue avec le lycée Gustave Eiffel pour permettre aux étudiants MEEF du parcours physique-chimie d'effectuer des travaux pratiques.
- Une dépense de 6 439,26 € représentant 155,5 HETD suite à la signature d'une convention de formation professionnelle avec le GIP FTLV au profit des étudiants des master 1 et 2 « conseiller, consultant et responsable de formation (CCRF) » pour l'année universitaire 2020-2021.
- Une recette d'un montant de 9 280 €. Il s'agit du second versement prévu dans une convention de prestation de services passée entre l'ANR et l'IREDU. Le premier versement avait été approuvé lors du conseil de l'institut du 11 janvier 2021.
- Une recette d'un montant de 57 200 € résultant d'une convention de partenariat entre la fondation Giacomo Brodolini et l'université de Bourgogne (laboratoire IREDU) suite à un appel d'offre du centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cédefop). L'étude porte sur une comparaison des programmes de formation à destination des personnes peu qualifiées afin d'acquérir un niveau de certification supérieur.

L'ensemble des questions financières est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

5 - Point d'information relatif au dialogue d'objectifs et de moyens (DOM)

La directrice de l'INSPE détaille le calendrier des différentes phases du dialogue d'objectifs et de moyens qui se clôturera par la notification de l'arbitrage final prévue le 12 juillet.

Elle précise que les DOM contiennent 4 volets et que la présentation faite ce jour n'est pas définitive puisqu'il s'agit d'une ébauche avancée des informations qui seront transmises à la gouvernance de l'uB dans les prochains jours. Elle informe les membres du conseil qu'une nouvelle présentation sera réalisée lors du prochain conseil de l'institut avec les premières réponses apportées par la gouvernance.

Pour le **volet financier**, le responsable administratif de l'INSPE prend la parole pour rappeler que la dotation de l'INSPE se compose cette année de 360 000 euros de crédits de fonctionnement et de 327 446 de crédits liés au patrimoine. La gouvernance propose de reconduire à l'identique ces enveloppes pour 2022.

Il évoque ensuite les différents faits risquant d'impacter les recettes et les dépenses de l'INSPE au cours de l'année prochaine. En plus de l'incertitude due à la crise sanitaire sur les recettes liées à la restauration, l'hébergement et la location de salles, la principale inconnue reste les besoins éventuels de remplacement de matériel défectueux, notamment en cuisine.

Les problèmes de vétusté de certains bâtiments pourraient contraindre à l'engagement de certains travaux. Si l'INSPE continuera à contribuer à des travaux d'aménagement, il ne pourra pas financer des travaux importants comme de la mise aux normes. Pour ce dernier point, un travail plus fin de recensement est en cours sur les différents sites.

Pour le volet relatif à la **charge d'enseignement**, monsieur Gracian DIDIER commence par présenter un bilan quasi-définitif pour l'année 2020-2021. Le seul écart notable entre les enveloppes d'heures notifiées et celles saisies concerne les heures mises à disposition par le rectorat et s'explique par le nouveau mode de calcul des interventions des professionnels du premier degré. Les heures des PEMF n'étant incluses dans les services que lorsqu'ils interviennent dans les formations en tant que tel.

Pour l'année 2021-2022, la mise en place de la réforme avec la préconisation de faire intervenir des professionnels de terrain à hauteur de 33 % de la maquette engendre un surcoût estimé à environ 1 200 heures. Ce dernier sera en très grande partie absorbé par les heures mises à disposition par le rectorat.

La charge d'enseignement de l'INSPE pour l'année prochaine devrait avoisiner les 32 000 heures.

Le responsable administratif annonce qu'en raison de l'année de transition, il est fort possible que des ajustements doivent être apportés.

Madame Emmanuelle PUCÉAT annonce que la gouvernance a pleinement conscience de la spécificité de l'année 2021-2022 pour l'INSPE et que les prévisions données soient susceptibles d'évoluer.

Pour le volet **ressources humaines concernant les enseignants et les enseignants chercheurs**, la directrice de l'INSPE rappelle le nombre de postes gelés par département : 4 au département Diderot, 8 au département MEEF et 1 en sciences de l'éducation.

Elle précise ensuite que sur les postes vacants, 17 sont utilisés pour des AFA et 2 sont à publier pour le MEEF. Dans le même département, 7 postes sont susceptibles d'être vacants et un huitième en sciences de l'éducation sera probablement à rajouter.

Concernant les besoins en postes statutaires pour la rentrée 2022, le département sciences de l'éducation souhaite le « dégel » du poste en 70/5 pour la licence EFEC.

Madame Lucie CORBIN présente les 4 demandes de postes d'enseignants-chercheurs pour le département MEEF : un maître de conférence en sciences de l'éducation, un second en mathématiques, un troisième en sciences et techniques des activités physiques et sportives et le dernier en psychologie en raison d'un besoin supplémentaire d'heures en sciences cognitives créé par la réforme.

Concernant les contractuels, la demande portera sur la reconduction des personnes en poste.

Madame Emmanuelle PUCÉAT signale que les contractuels sont dès à présent inclus dans les tableaux préparatoires afin de faciliter les discussions autour des DOM.

Elle explicite également que la situation de l'université ne permet pas d'envisager des « dégels » de postes.

Monsieur Jean-François GIRET prend la parole pour signaler que le « gel » de postes est relativement injuste puisqu'il est intervenu pendant une période donnée et depuis les postes sont remplacés sans considération des réels besoins en compétences.

Madame Emmanuelle PUCÉAT relève qu'un « gel » de poste pour compenser un « dégel » de poste est envisageable mais seulement à l'intérieur d'une même composante.

La directrice de l'INSPÉ explique qu'en raison du besoin très important en sciences de l'éducation et des particularités de l'ouverture de la licence EFEC, la demande de « dégel » du poste sera maintenue.

Pour le volet **ressources humaines concernant les BIATSS**, monsieur Gracian DIDIER indique que l'objectif de stabiliser les équipes du service de scolarité est toujours d'actualité. Avant la rentrée 2021, le taux de contractuel était de 70 % dans ce service. En sollicitant en priorité n°1 l'ouverture d'un concours d'adjoint administratif pour la rentrée 2022, la présence des titulaires sera de 50 %.

En second dans l'ordre de priorité, il s'agit une publication d'un poste d'IGR pour le CIPE.

La dernière demande concerne la publication d'un concours ATRF BAP G car tous les postes de chefs de cuisines sur les sites de l'INSPÉ sont tenus par des contractuels.

Pour terminer, le responsable administratif mentionne une demande récente du CIPE concernant la création d'un poste d'IGE et d'un poste de technicien. L'argumentaire n'a pas encore été fourni et ne peut donc pas être présenté devant le conseil.

6

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 15 h25 en informant les membres du conseil que le prochain CI se tiendra le vendredi 11 juin à 14h30.

Le Président du conseil de l'institut

Norbert PERROT

